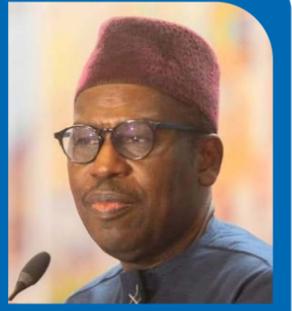


De mon observatoire

P.8

## Après Alladatin, plus besoin de Talon



# La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1090 du jeudi 06 Mars 2025  
 Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

Ramadan 2025

P.9

La Guérite offre une belle opportunité aux annonceurs

Presse privée au Bénin

P.3

# Attention ! L'aide de l'État n'est pas de l'argent liquide à distribuer

Assemblée nationale

P.9

## Flavonou reçoit le nouveau bureau élu du Ces

Visite du Chic

P.45

Le président de l'Assemblée nationale et ses collègues députés impressionnés



La Haute Autorité de l'Audiovisuel  
 et de la Communication  
 République du Bénin

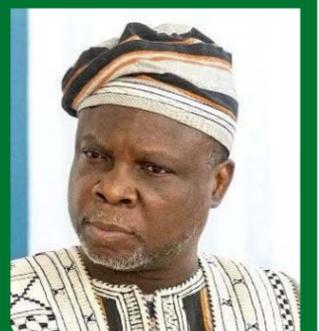


90 min sur l'actualité sociopolitique

P.11

# Bertin Koovi en direct sur Guérite Radio

(Prenez le rendez-vous samedi prochain à 9h00)



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

**Jean Eudes DAKIN**  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

**Chamss-Deen BADAROU**  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU  
Amanda E. DACKY  
Leobar ADJAÏ  
Mathieu K. BOKO  
Jacques BOCO

## Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

## Graphiste

S - Design

GUERITE TV MONDE

+229 01 52 38 36 38

LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE

# LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec  
**Chamss-Deen BADAROU**



*Presse privée au Bénin*

# Attention ! L'aide de l'État n'est pas de l'argent liquide à distribuer

**Anselme ORICHA**

**A**u Bénin, après près de dix ans de suspension, l'aide de l'État à la presse privée sera bientôt une réalité. C'est l'annonce faite par le président de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), Edouard Loko, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2025 de l'institution. Devant ses autres collègues conseillers ainsi que les représentants des associations de la presse béninoise, il a signifié que le retour de cette aide constitue un "acquis".

"Chers partenaires, patientez encore quelques semaines ou quelques mois. Ça va se faire. Il y a quand même huit à neuf ans d'arriérés. Il faut que nous nous entendions sur combien nous pourrions accepter, mais nous accepterons tout. Le principe est acquis", a déclaré le président de la Haac en annonçant le retour de l'aide de l'État à la presse privée au Bénin. Edouard Loko d'ajouter :

"Cette aide nous permet d'interagir, vous permet également de vous occuper de vos membres en matière de formation, et nous aussi de régler d'autres problèmes de la profession."

À peine annoncée, cette nouvelle suscite déjà des réactions au sein de la profession notamment chez de jeunes patrons de presse et employés. Pour la plupart de ceux interrogés par Guérite TV Monde dans la ville de Parakou estiment que c'est un soulagement et une bouffée d'oxygène, non seulement pour les journalistes, mais pour toute la profession. À les écouter, cette suspension a été pénible pour les organes de presse et ceux qui les animent. En effet des professionnels des médias vivent dans une grande précarité, une situation ayant entraîné plusieurs décès dans leur rang, témoignent des journalistes interviewés, qui saluent le retour annoncé de cette aide.

Cependant, il est important de rappeler que cette aide ne



consiste pas en une distribution des espèces sonnantes et trébuchantes aux patrons de presse qui pourraient l'empocher et faire rejaillir une partie sur les journalistes de la rédaction. Cette époque semble revue. Instaurée en 1997 par un décret présidentiel sous le feu président Mathieu Kérékou, l'aide de l'État à la presse privée au Bénin, a été consacrée, en 2015, par la loi portant Code de l'information et de la communication. "L'appui consistait à aider les organes de presse à acquérir certains matériels indispensables." , a rappelé Michel Ahonon, journaliste et promoteur du journal Le Palmarès. Parlant d'achat de matériels, il cite en exemple les caméras, micros, enregistreurs pour les médias audiovisuels, ainsi que du papier journal, d'imprimantes..., pour la presse

écrite.

Parfois, cette aide couvrirait même une partie des frais d'impression, qui pèsent lourdement sur les directeurs de publication.

"C'est un appui, pas une prise en charge des médias. Il s'agit d'une aide substantielle pour faire face aux charges de fonctionnement de la presse", renseigne Michel Ahonon sur Guérite TV Monde. À travers ses propos, point de confusion : l'aide ne sera pas une enveloppe financière remise directement aux patrons de presse. Selon lui, cette aide inclut également des formations et des recyclages destinés aux journalistes. Michel Ahonon se souvient que c'est grâce à ce soutien de l'État que la presse béninoise dispose aujourd'hui d'une Maison des Médias et des organisations

faitières comme l'Union des professionnels des médias du Bénin (Upmb) ont pu voir le jour.

...par appel à candidature

Par ailleurs, tous les organes de presse ne bénéficieront pas automatiquement de cette aide. Elle sera attribuée aux médias les plus méritants, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature lancé par la Haac. Les critères à remplir seront certainement préciser, le moment venu, par le Régulateur. Au regard de ce qui précède, l'aide de l'État à la presse privée n'est plus, depuis un moment, du numéraire aux patrons de presse qui peuvent en disposer comme bon leur semble. À moins que la Haac et les faitières de la presse en décident autrement.



*En visite au Centre hospitalier international de Calavi*

# Le Président VLAVONOU et ses collègues députés impressionnés

Le Président Louis Gbèhounou Vlavanou accompagné de quelques membres de son bureau et de plusieurs députés (tous bords politiques confondus) étaient ce mardi 4 mars 2025 au Centre hospitalier international de Calavi (CHIC). Le principal objectif de cette visite est d'apprécier de plus près ce qui a été fait dans cet hôpital pour offrir aux Béninois des soins de meilleure qualité. Une 2e vague de députés est attendue ce mercredi 5 mars 2025 au CHIC pour le même exercice.

La délégation conduite par la 2ème personnalité de l'État a été accueillie par le Ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin et l'équipe dirigeante du CHIC.

Après une petite séance de travail au cours de laquelle Karine Istin, Directrice générale du CHIC a présenté les différentes composantes de cet hôpital de référence, la délégation conduite par le Président Louis Gbèhounou Vlavanou a eu droit à une visite guidée qui l'a



conduite dans les différentes unités de soins et autres.

Dans cet hôpital, on y compte en effet 436 lits répartis dans 18 spécialités qui sont à leur tour regroupées en 08 pôles.

Des explications apportées par la Directrice générale, il faut retenir que le CHIC est érigé sur un domaine de 40.000 mètres carrés. Les enjeux auxquels le CHIC doit faire face, selon Karine Istin, sont ceux du recrutement de 1200 employés à plein temps, de la maintenance et de la sécurisation du site, du déploiement du

système d'information, de la mise en place des fonctions support, de l'approvisionnement, de la définition des circuits et de l'organisation...

Au cours de la séance, les députés Abdoulaye Gounou, Chantal Ahyi, David Godonou Houinsa, Maixent Djeigo, Moukaram Koussonda, pour ne citer que ceux-là, ont soulevé diverses préoccupations liées entre autres, au mode de recrutement des personnes devant servir au CHIC, au modèle économique, aux relations entre le CHIC et les autres hôpitaux de référence qui existent

au Bénin, au coût des prestations, aux conditions d'accès des indigents aux soins donnés par le CHIC...

Pour ce qui est du personnel à recruter, la Directrice générale du CHIC a fait savoir que des appels à candidature ont été déjà lancés et le cabinet qui s'en occupe tiendra grand compte de ce qui est attendu de ce personnel en matière de compétence et de qualité... « Les places ne sont pas exclusivement réservées aux compétences extérieures », a-t-elle fait savoir pour rassurer les uns et les autres.

Par rapport aux conditions d'accès au CHIC, on retiendra des explications apportées par le ministre Benjamin Hounkpatin que l'indigent ou le privilégié de l'État peut venir au CHIC pour avoir ses soins dans le cadre d'une évacuation sanitaire interne. Il a surtout insisté sur le fait que toutes les pathologies qui étaient évacuées à l'extérieur avant vont être prises en compte par le CHIC qui dispose d'ailleurs d'un plateau technique de dernier cri. En témoignent l'appareil de radiothérapie montré aux députés, les nombreux appareils de prise en charge des dialysés et bien d'autres équipements d'imagerie médicale dont dispose l'hôpital.

Grâce à son plateau technique à la pointe des nouvelles technologies médicales, le Centre hospitalier international de Calavi est tout simplement un rêve accompli. C'est du moins ce qu'il convient de retenir de l'intervention du Président Vlavanou et des députés dont voici quelques extraits :





**Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale**

« Il n'y a vraiment pas de mots pour qualifier l'investissement qui s'est fait ici. Nous avons l'habitude de voyager. Nous avons l'habitude d'aller dans les centres hospitaliers en Europe et un peu partout. Ce qui se fait ici au CHIC n'a rien à envier à ce que nous avons l'habitude de voir à l'extérieur. Nous ne pouvons que dire bravo au Président Patrice Talon qui a eu la vision de décider que ce qu'on s'en va chercher à l'extérieur, peut se réaliser chez nous... Avec le CHIC et son plateau technique impressionnant, le Bénin peut très bien développer un tourisme médical. Il y a quelques années, on allait en Afrique du Sud, au Maroc, au Ghana, en Turquie pour se faire soigner. Aujourd'hui, avec cette réalisation du Président Patrice Talon, ce qu'on va chercher en Afrique du Sud est ici. Des explications qui nous ont été données, des ressources humaines compétences sont en train d'être recrutées et formées. Nous avons aussi vu des appareils médicaux de dernière génération. Tout cela nous rassure du sérieux qui entoure cette réalisation du gouvernement. Nous ne pouvons que souhaiter bon vent au CHIC et que grand soin soit pris de ce joyau ».

**Chantal Ahyi, Député Bloc Républicain, 2e Questeur**

« C'est du jamais vu! Sans doute que ça existe ailleurs en Afrique de l'Ouest, mais dans notre pays le Bénin, c'est de l'inédit et nous invitons les Béninois à venir faire un tour pour voir ce qui est installé ici et qui fera bientôt, par les

fréquentations nationales, régionales voire internationales, la fierté de notre pays le Bénin. Après avoir visité le CHIC, on peut dire que pour se soigner de façon pointue, le Béninois n'a plus besoin d'être évacué dans les hôpitaux en Afrique du Sud ; il n'a plus besoin d'aller dépenser de l'argent en France avec les longues queues qu'il faut faire pour obtenir le visa ; il n'a plus besoin de s'inquiéter des diagnostics ; il est à l'abri des erreurs médicales parce que tout est vraiment réuni ici au CHIC pour des soins de qualité. De ce que nous avons vu, on peut dire que toutes les expertises de la santé réunies en un seul lieu, c'est le CHIC et nous devons en être fiers ».

**Maixent Djeigo, Député Union progressiste le Renouveau**

« D'entrée de jeu, je voudrais remercier le Président Louis Gbèhounou Vlavonou pour nous avoir offert l'opportunité de faire cette sortie sur le Centre hospitalier international de Calavi (CHIC). Après lui, je voudrais aussi dire mes remerciements au Ministre de la santé pour sa présence à nos côtes pour nous éclairer sur la mission de cet hôpital de référence. Le CHIC est un hôpital qui, à 3000 kilomètres à la ronde, a le plateau technique le plus moderne. C'est un instrument qui permet non seulement de protéger la santé des Béninois. Et quand on s'investit dans la santé, on s'investit dans les ressources humaines et par ricochet le développement parce qu'il faut des bras valides pour assurer le développement de notre nation. Avec le CHIC, le Bénin se positionne désormais comme une plateforme dans la sous-région en terme de solution à un accès aux de santé de qualité. La modernité du matériel médical installé et la valeur ajoutée que constitue la radiothérapie m'ont beaucoup impressionné et rassuré. Aujourd'hui au Bénin, on peut soigner les cancers avec la radiothérapie comme cela se fait dans les grands hôpitaux en Eu-

rope. C'est vraiment une grande avancée. J'ai été très content de savoir que le CHIC est non seulement pour le Bénin, mais surtout le transfert de technologie sera une réalité pour que de plus en plus de Béninois soient formés à une prise en charge correcte des malades. J'ai aussi aimé le fait que le CHIC entretienne une stratégie de référencement des malades vis-à-vis des autres centres hospitaliers. Je me réjouis aussi de ce que tout a été bien prévu et bien pensé dans le domaine de l'approvisionnement des médicaments et tout ce qui est consommables médicaux pour faire tourner le Centre, ceci en conformité avec les normes internationales... On ne peut pas évaluer le CHIC sans penser à la loi votée par le Parlement et qui a rapport à l'exercice en clientèle privée dans le secteur de la médecine humaine. En mettant en place le CHIC, en mettant en place les Centres hospitaliers dans nos départements pour le secteur public, le gouvernement a aussi mis en place un dispositif pour que les privés puissent avoir les moyens de créer des centres privés d'un haut standing avec un plateau technique élevé ».

**Oghon Djiman, Député Les Démocrates**

« Mes impressions sont plutôt bonnes. Nous avons visité un hôpital dénommé CHIC, un hôpital de référence très bien bâti avec des équipements de pointe. Au parti Les Démocrates, c'est tout ce qu'on demande à l'État ça. C'est-à-dire faire tout ce qu'on peut faire pour rendre les Béninois heureux. Nous avons toujours parlé d'unités de dialyse et nous avons vu ici au CHIC que cette doléance a été prise en compte. C'est très bien. Les autres questions qui demeurent, c'est quoi la prise en charge des citoyens dans nos hôpitaux ? Si désormais, on ne peut plus évacuer les malades hors du territoire national et qu'on doit les soigner sur place, c'est tant mieux. Maintenant est-ce les autres besoins sont pris en charge ? Ce sont là nos préoccupations. Nous avons demandé par exemple à savoir le coût de l'infrastructure. On ne l'a pas eu en FCFA. On a eu le montant en Euros. Pour nous ce n'est pas assez explicite puisque l'Euro n'est pas notre monnaie. Par rapport au recrutement du personnel, nous ne sommes pas contre les étrangers mais lorsque vous avez la main d'œuvre qualifiée sur place, je crois qu'on peut l'utiliser. Globalement, l'impression est plutôt bonne... »



Source : CelCom/AN

*Concours de recrutement des agents de police*

# 1 785 postes à pourvoir au titre de l'année 2023

**Faosiya SEFOU**

La phase sportive du concours de recrutement de mille sept cent quatre-vingt-cinq (1 785) élèves agents de police au titre de l'année 2023 aura lieu du vendredi 7 au samedi 8 mars 2025. L'annonce a été faite ce mardi 4 mars 2025 par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique via le communiqué radiodiffusé N°007/MISP/DC/SGM/DGPR/SA du 4 mars 2025.

Ce concours est essentiel pour renforcer les effectifs de la Police républicaine et répondre aux défis croissants en matière de sécurité publique. La phase sportive consiste en une (01) épreuve d'endurance sur une distance de quatre mille (4 000)

mètres pour les candidats de sexe masculin et de deux mille (2 000) mètres pour les candidates.

Les listes des candidats retenus après étude des dossiers et autorisés à prendre part à la phase sportive sont affichées au siège des douze (12) Directions départementales de la Police républicaine depuis le lundi 3 mars 2025. Les candidats concernés devront se présenter le samedi 8 mars 2025 à 6 heures précises dans les Directions départementales de la Police républicaine, munis de leur carte d'identité nationale, biométrique ou de leur passeport en cours de validité, en vue de participer à l'épreuve sportive.

Les candidats ayant des



pièces à compléter dans leurs dossiers sont invités à les présenter lors des épreuves de la phase sportive, informe le communiqué.

Tout candidat, examinateur ou tierce personne, auteur,

coauteur ou complice de tricherie ou de tout autre acte de fraude, sera, selon le cas, disqualifié et poursuivi conformément aux textes en vigueur, prévient Alassane SEIDOU.

Les candidats sont encouragés à s'entraîner sérieusement à l'approche de cette journée décisive, car une préparation adéquate peut faire la différence entre la réussite et l'échec.

*Pour utilisation et possession de faux billets de banque*

# Un individu interpellé dans la commune de Kétou

**Faosiya SEFOU**

Lors d'une opération menée par les forces de l'ordre ce vendredi 28 février 2025, un individu a été interpellé au marché d'Asséna, à Kétou, pour utilisation et détention de faux billets de banque. L'arrestation est survenue alors que le suspect tentait d'acheter une radio et une carte mémoire dans un commerce local. Selon les informations recueillies par le média Le Matinal, l'acheteur a utilisé deux faux billets de 5 000 F CFA pour régler son achat.



Le commerçant, ayant remarqué des irrégularités dans les billets, a immédiatement alerté la police, qui est rapidement intervenue sur les lieux. Lors de la fouille

du suspect, les forces de l'ordre ont découvert qu'il était en possession de faux billets d'une valeur totale de 2 960 000 F CFA, répartis en coupures de 5 000 et 10 000

F CFA.

Le phénomène des faux billets, en recrudescence dans la région, suscite de nombreuses inquiétudes parmi

les commerçants et la population. Une enquête a été ouverte afin de démanteler le réseau impliqué et d'identifier d'éventuels complices.



*Pour diffamation contre le Président Patrice Talon*

# Le mineur Badarou Bilale devant la Criet

**Amanda DACKÉY**

**B**adarou Bilale, un adolescent béninois, a comparu à deux reprises devant le Parquet spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET), les lundi 24 et jeudi 27 février 2025. Il est accusé d'avoir publié un message sur Facebook dans lequel il qualifiait le chef de l'État d'« arnaqueur ».

Ces faits ont suscité une vive réaction et soulèvent des questions importantes sur la liberté d'expression des mineurs sur les plateformes numériques, ainsi que sur

les limites de cette liberté lorsqu'elle entre en conflit avec le respect dû aux institutions et aux personnalités publiques.

Rappelons que le Code du numérique du Bénin prévoit des sanctions pour toute infraction commise à travers les technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris la diffamation en ligne. Ce texte juridique stipule que toute personne, y compris un mineur, peut être poursuivie si elle publie des contenus jugés diffamatoires, injurieux ou portant atteinte à la dignité d'un individu, notamment d'une autorité publique.



*Découverte macabre derrière la morgue du Cnhu-Hkm de Cotonou*

# Cinq corps sans tête retrouvés

**Amanda DACKÉY**

**L**es corps sans vie de quatre enfants, dépourvus de leurs têtes, ont été retrouvés dans un terrain en friche du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU), derrière la morgue.

Contrairement aux informations initiales indiquant une découverte le jeudi 27 février 2025, une source de Banouto précise que les restes hu-



ains ont été découverts le vendredi 28 février 2025.

C'est un agent d'entretien, en désherbant la zone, qui a fait cette macabre décou-

verte. Après avoir alerté ses responsables, ces derniers ont immédiatement contacté les forces de l'ordre pour un constat. À l'issue des premières observations, ce sont en réalité cinq squelettes humains sans tête qui ont pu être reconstitués.

D'où proviennent ces ossements ? La police républicaine a ouvert une enquête afin de faire toute la lumière sur cette affaire.



## Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71



# De mon observatoire

## Après Alladatin, plus besoin de Talon

Un peu comme les députés de la 8ème législature qui, en colonne couvrez, se rendaient chez un tiers ( la Commission électorale nationale autonome) pour solliciter vainement qu'il les aide à faire le partage des fruits de leur propre labeur nocturne et diurne, des citoyens béninois sont allés taper poteau, ces dernières semaines à la Cour constitutionnelle, voulant éprouver les sept sages quant à leur avis sur une question très sensible touchant à la Constitution et la stabilité du pays.

En gros,, les requérants ont saisi le juge constitutionnel sur une demande de reconnaissance de la rupture constitutionnelle de 2019, de la naissance d'une nouvelle république ainsi que de l'éligibilité du président Patrice Talon, à un second mandat en 2026 (un troisième mandat déguisé). De la décision de la Cour Dorothe Sossa, qui n'a même pas perdu son temps à s'occuper du fond, les requêtes sont jugés irrecevables. Visiblement, les requérants ignoraient que le cadre juridique ne permet pas à un simple citoyen de saisir la Haute juridiction d'une telle requête.

Mais dans le fond, en réalité, ils s'y sont rendus, osons le dire, pour défoncer une porte ouverte. L'ont-ils fait à tort ou à raison ? Il se peut qu'ils l'aient fait de bonne foi parce qu'animés du désir d'être définitivement situés, juridiquement, sur une question cruciale pour le spectre de la présidentielle de 2026. La rage de certains jusqu'aboutistes parmi eux, qui, après la décision de la Cour, se sont tournés vers le chef de l'État, seul habilité, pour lui demander de saisir lui-même la Cour sur cette question importante pourrait expliquer leur soif.

Même si dans la forme les requérants se sont fourvoyés à l'arrivée, cela a permis tout de même à une partie de l'opinion d'en prendre de la graine, d'actualiser ses connaissances sur les dispositions constitutionnelles notamment sur qui peut faire une telle saisine, du moins sur ce cas spécifique relative à une probable nouvelle République, qui induirait un nouveau mandat présidentiel.

Et lorsqu'on en vient à nouveau sur le fond, et c'est là où ces acteurs, qui sont allés comme pour ébranler les sept sages et troubler l'ordre public, peineront à convaincre. En effet, ce débat déterré de façon abraca-dabrantesque n'a pas sa raison d'être. Et pour cause. Patrice Talon pour qui l'on semble préoccupé et l'on peut prétexter se battre pour une rétrocession (de son prétendu droit acquis) a déjà réglé lui-même le problème.

À moins de vouloir faire son bonheur contre son gré. Sinon, plus d'une fois, et publiquement, il a juré qu'il respectera les deux mandats constitutionnellement fixés. À sa suite, le secrétaire général adjoint du gouvernement, porte-parole du gouvernement, Wilfried Léandre Houngbédji l'a martelé n-fois, qu'en 2026 le Bénin continuera d'être ce modèle de démocratie à travers une autre alternance au sommet de l'État. Ainsi, le président Talon, qui est même pressé de le faire, passera le témoin à son successeur.

Pourtant, en dépit de tous ces gages et du béton armé de sécurité coulé, encore en 2019, autour du verrou de limitation des mandats, le sujet sur la possibilité pour le chantre de la Rupture de faire un autre quinquennat



a refait surface et cristallisé les attentions. Dans la foulée, des soupçons d'une main invisible manipulatrice ont germé dans les discussions. Dès lors, d'une voix intérieure, je priais sans cesse pour une dernière sortie médiatique de Patrice Talon, qui viendrait remettre définitivement les pendules à l'heure.

### Si Alladatin a pu dire ça...

Patatras ! Orden Alladatin, une voix du couvent c'est-à-dire de la galaxie Talon sort du bois et se prononce sur la polémique qui enfle. <<Avec le bout de phrase : Nul, de sa vie, ne peut faire plus de deux mandats ; même dans le contexte d'une nouvelle République, nul ne pourra faire plus de deux mandats.>>, affirme sur Rfi le parlementaire, soutien du pouvoir et très proche du président de République. <<Et le débat est vidé>>, insiste-t-il.

Pour lui, <<c'est un débat non-sens>> parce que si Patrice Talon nourrissait l'envie de s'éterniser au pouvoir, il avait la possibilité de tripatouiller la Constitution révisée il y a six ans avec une Assemblée nationale monocolor, entièrement acquise à sa cause. À contrario, il a plutôt œuvré à corser la disposition sur les mandats présidentiels. Si Alladatin (Orden) a pu dire ça, à la suite de tout ce qui a été déjà donné comme assurances, c'est qu'après lui, plus besoin que Patrice Talon monte au créneau dans ce dossier que je suis tenté de qualifier, ici et maintenant de caduc.

Jacques BOCO

*Assemblée nationale*

# Vlavanou reçoit et échange avec le nouveau bureau élu du Ces

**Anselme ORICHA**

Le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhou-nou Vlavanou, a accordé une audience lundi 3 mars 2025 au nouveau président du Conseil économique et social (Ces) de la 7<sup>e</sup> mandature, Conrad Gbaguidi. La rencontre, qui s'est tenue au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, a permis aux deux personnalités d'échanger sur les relations entre les deux institutions et les perspectives de collaboration.

À peine installé à la tête du Ces au Bénin, Conrad Gbaguidi a entrepris une série de rencontres avec les dirigeants des autres institutions du pays afin d'établir des bases solides pour ses nouvelles fonctions. L'audience avec le président du Parlement béninois s'inscrit dans ce cadre. « Nous sor-

tons d'un tête-à-tête avec le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Vlavanou, et vous n'êtes pas sans savoir que le lundi 24 février dernier, le président de la République, M. Patrice Talon, a installé les membres du Conseil économique et social au plan national et ce faisant, il nous a renvoyés au travail. Ce travail, nous l'avons démarré par l'élection des membres du bureau le 26 février 2025. Dès lors, il fallait accélérer puisque nous n'avons que quelques mois pour très vite faire connaître et reconnaître le Ces et impacter au plus vite avec les résultats.», a expliqué le nouveau président du Conseil économique et social.

«Dans l'une de nos fonctions, nous avons un rôle-carrefour, celui d'être la croisée des chemins de toutes les institutions du Bénin puisque nous sommes



chargés de relayer leurs lois et toutes les décisions auprès des populations, tout comme nous sommes chargés de remonter les attentes des populations vers ces institutions-là. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il fallait très vite, dans le cadre de notre démarrage d'activités, aller rencontrer nos collègues des autres institutions, notam-

ment les présidents des institutions, pour réfléchir avec eux sur les conditions dans lesquelles on pouvait faire ce travail, être vraiment informés, partager l'information et être dans une relation de travail dès lors qu'il s'agit de la même République, le Bénin.>>, a poursuivi Conrad Gbaguidi qui s'est dit satisfait des échanges

: «Je peux dire pour finir que mes objectifs en venant ici ce matin sont atteints».

Pour le déplacement de l'Assemblée nationale, le président du Ces était accompagné des deux vice-présidents de l'institution, Razaki Amouda Issifou (1<sup>er</sup> vice-président) et Emmanuel Golou (2<sup>e</sup> vice-président).

*Attaque terroriste à Tanguiéta dans le nord du Bénin*

# Neuf soldats blessés dans l'explosion d'un engin piégé

**Amanda DACKEY**

Lors d'une mission de sécurisation à Tanougou, dans la commune de Tanguiéta, département de l'Atacora, une attaque à l'engin ex-

plosif improvisé (IED) a été enregistrée.

Selon des sources militaires confirmées, une unité des Forces armées béninoises (FAB) a été prise pour cible par une mine enfouie. Un

véhicule blindé chinois ainsi qu'un véhicule spécial conçu pour absorber les impacts d'explosifs ont été endommagés.

Ce dispositif a toutefois permis de limiter l'impact

de l'attaque, évitant ainsi un bilan plus lourd en protégeant les troupes.

Au total, neuf soldats ont été blessés. Ils ont été immédiatement pris en charge et évacués par héli-

coptère vers des structures médicales adaptées. Deux d'entre eux souffrent de fractures nécessitant une intervention chirurgicale. Aucun des blessés n'est en danger de mort.



REPUBLIQUE DU BENIN  
Faire mieux - Vivre mieux  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
N° 07/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

### Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives.

##### I-1. Mesures incitatives au profit des praticiens spécialistes, médecins spécialistes et médecins généralistes.

Au terme du recrutement de 1600 agents contractuels de droit public de l'Etat organisé en 2021 pour le compte du ministère de la Santé, 1331 agents ont pris service et sont restés à leurs postes de travail soit 83% de l'effectif attendu.

Si ces efforts permettent de mettre des agents qualifiés à la disposition des formations sanitaires, aux fins de délivrer des prestations appropriées aux populations, il y a cependant que des communes ont besoin d'être mieux couvertes en personnels de santé.

C'est pourquoi, il s'organise actuellement le recrutement d'agents contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées appartenant quasi exclusivement aux corps des personnels médical et paramédical.

En vue de favoriser le maintien au poste des intéressés, il est prévu des mesures incitatives telles qu'une prime d'engagement au service public et à la carrière hospitalière et une indemnité de zone d'exercice aux praticiens spécialistes, aux médecins spécialistes et aux médecins généralistes.

##### I-2. Dispositions dérogatoires à la limite d'âge d'accès à la Fonction publique pour le recrutement aux emplois publics vacants dans le secteur de la santé.

Dans le cadre du concours de recrutement de 796 agents au profit du ministère de la Santé, des candidats aux profils spécifiques comme des médecins spécialistes figurent parmi les postulants mais ont atteint la limite

d'âge de 40 ans fixée par la loi portant statut général de la Fonction publique, pour les catégories B et A.

Mais, cette même loi prévoit en son article 261 que l'Administration peut recourir au recrutement des agents contractuels de droit public de l'Etat à durée indéterminée, lorsque les postulants aux emplois publics déclarés vacants, bien qu'ayant les qualifications requises pour être fonctionnaires de l'Etat, sont frappés par la limite d'âge du recrutement.

Les présentes dispositions dérogatoires permettront donc aux candidats concernés de pouvoir concourir et mettre leur savoir-faire au service du secteur de la santé publique.

En lien avec cette mesure dérogatoire et dans le but de permettre la mobilité du personnel de santé en cas de nécessité, le Conseil a également adopté le décret portant modalités de redéploiement par suspension de contrat, des agents contractuels de droit public détenteurs de contrat à durée déterminée, pour servir dans une structure publique ou parapublique dans le secteur de la santé.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été par ailleurs adoptés les décrets portant :

- création, attributions et composition du Comité de pilotage des comités de préfiguration des musées ;
- création de la Réunion des musées publics et approbation de ses statuts.

Cette structure sera chargée de la mise en réseau et de la coordination des musées publics et sites patrimoniaux qui seront sous sa tutelle, avec la possibilité d'extension à d'autres structures de nature similaire.

#### II- Communications.

##### II-1. Elaboration de plans directeurs d'urbanisme dans vingt et une (21) communes du Bénin.

L'élaboration de ces plans directeurs résulte des décisions du Conseil des Ministres du 6 décembre 2023.

En effet, le ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable, avait été instruit d'apporter une expertise technique au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,

dans le cadre de la dotation de tous les chefs-lieux de départements d'un plan directeur d'urbanisme et d'un schéma directeur d'aménagement urbain.

Il en est de même de tous les centres agglomérés des communes dont l'importance est avérée, l'objectif étant de réglementer le contrôle de l'urbanisme et l'opérationnalisation des lotissements/remembrements urbains.

D'ores et déjà, les communes de Porto-Novo, Parakou et Ouidah ont bénéficié de ces documents d'urbanisme. Pour celles de Cotonou, Bohicon, Sèmè-Podji, Comè, Abomey, Grand-Popo et Nikki, leur élaboration est très avancée voire en cours d'achèvement ; s'agissant des communes de Djougou, Kandi, Dassa-Zoumé, Pobè, Aplahoué, Allada et Lokossa, la réalisation de ces supports est prévue pour l'année 2025.

C'est donc dans la perspective de couvrir progressivement le reste des communes que 21 autres ont été identifiées en vue de bénéficier de cet appui technique. La démarche consiste à impacter prioritairement toutes les communes à statut particulier puis celles intermédiaires afin d'aboutir aux communes ordinaires dont l'importance sur l'armature urbaine nationale est marquée.

Sont retenues pour la présente phase et dans cette logique, les communes d'Abomey-Calavi, Zè, Kpomassè, Klouékamè, Djakotomey, Bopa, Pèrèrè, N'Dali, Adjarra, Tanguiéta, Bembéréké, Savalou, Bassila, Ifangni, Tori-Bossito, Glazoué, Zakpota, Avrankou, Bantè, Natitingou et Kétou.

Les ministres concernés par ces opérations sont instruits à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour leur conduite à terme.

##### II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète du projet de construction du Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Cotonou.

La réalisation de ce centre participe de la mise en œuvre de la politique dite "zéro enfant en détention", dont le Gouvernement fait une priorité nationale.

Cette politique vise à assurer principalement le respect des droits fondamentaux des mineurs en conflit avec la loi, tout en leur garantissant

un traitement conforme aux standards internationaux. Elle constitue également une solution alternative à l'incarcération des mineurs.

Aussi, le Conseil a-t-il autorisé la contractualisation avec un cabinet expérimenté pour la mission de maîtrise d'œuvre complète relative à la conduite diligente du projet de construction dudit centre.

##### III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique, la participation du Bénin à la 353<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) à Genève, en Suisse, du 10 au 20 mars 2025.

##### IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

- ✓ Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

##### Conseiller technique à l'Economie

Monsieur Sanni YAYA

##### Conseiller technique aux financements internationaux

Monsieur Ghislain HOLOGAN

- ✓ Au ministère des Affaires Etrangères

##### Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires du Bénin près les pays ci-après :

- République populaire de Chine

Monsieur Franck E. W. ADJAGBA

- Etat du Qatar

Monsieur Nouhoume Bida YOUSOUFOU ABDOURAMANI

- Etat du Koweït

Monsieur Badirou AGUEMON

- République de l'Inde

Monsieur Erick Jean-Marie ZINSOU

- Royaume du Maroc

Monsieur Joseph AHANHANZO

- Etats Unis d'Amérique

Madame Agniola AHOUANMENO

- ✓ Au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

##### Directeur du Fonds national de la Microfinance

Monsieur Adéyèmi Joël AFOYON

##### Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Noutaï Rodrigue HONKPEHEDJI

- ✓ Au ministère des Sports

##### Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Dossou Nestor MIGNANWANDE.

Fait à Cotonou, le 26 février 2025,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUIN-OURO.

## Spécial Ramadan 2025

# Le Groupe La Guérite offre une belle opportunité aux annonceurs

## ( Opportunité Ramadan 2025 )

**Mathieu K. BOKO**

Chers Annonceurs, pour passer vos avis publicitaires, saisissez cette aubaine de la tranche « prêche islamique special Ramadan 2025 ».

C'est tous les jours, du lundi au dimanche, de 17h à 18h sur l'ensemble synchronisé Guérite Radio et Guérite TV Monde.

Positionnez vous donc pour atteindre efficacement vos

cibles. Pour tout renseignement, appelez le 0022991191010

Fructueux mois beni à toutes et à tous.





## RENDEZ-VOUS MÉDIA

**90 mn** d'entretien sociopolitique, en direct, sur l'émission - **Tour d'horizon** - de **Guérite Radio**,

**Samedi 08 mars 2025**

**Heure : 9h à 10h30**

### Au menu :

- Pourquoi la dynamique Talon doit continuer au-delà de 2026, selon lui ?
- Lettre de Laurex Gabriel Ajavon, depuis sa prison togolaise, au chef de l'État du Bénin
- Etc

**Invité**  
en studio



**Bertin Koovi,**  
Président de l'Alliance Iroko au sein du parti BR

Animation



**Chamss-Deen  
BADAROU**



Prenez le rendez-vous via [gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj) et possibilité d'intervenir au **00229 01 52 38 36 38**

GUÉRITE RADIO, À VOTRE ÉCOUTE POUR MIEUX VOUS INFORMER ET VOUS DIVERTIR...



radio  
**guérite.**  
à votre écoute, pour mieux vous informer et vous divertir

**GUERITE TV**  
**MONDE**  
Le leader des Web TV

# LA TASSE MATINALE

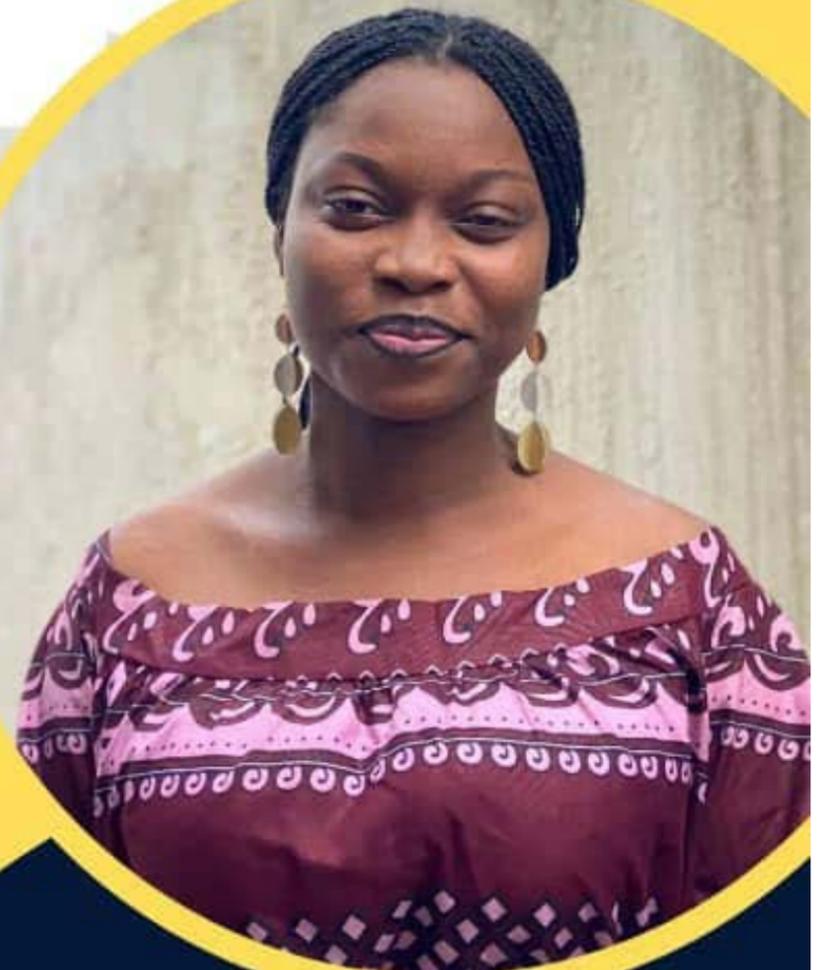
Lundi - Vendredi

**7H - 8H30**

[gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj)

Appel / WhatsApp

+229 01 52 38 36 38



Animation

**Latifath KOWENOU**